COLLÈGE DE
BOIS-DE-BOULOGNE

Procès-verbal de la 495e réunion régulière du comité exécutif du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le mardi 7 avril 2026, à Montréal

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion par la présidente, Mme Pascale Sirard, directrice générale, à 12 h 6. Me Anaïk Le Goff, agit comme secrétaire de réunion par intérim.

Membres présents :	Mmes	Pascale Sirard, présidente Nisrin Al Yahya Rukmini Canape-Brunet Chantal Provost
	M.	Houssam Alaouie
Membre absent :	M.	Sylvain Larocque
Invités :	Mmes	Hélène Gingras, dir. DSA Christianne Kaddis, dir. DRH
	MM.	Guillaume D'Amours, dir. DVÉRÉ Laurent Bédard, dir. DRITN

Secrétaire de réunion : Me Anaïk Le Goff, secrétaire générale par intérim

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la 494e réunion régulière du 9 février 2026
 - 3.1 Suivi de la 494e réunion régulière
4. Affaires institutionnelles
 - 4.1 Projet d'ordre du jour de la 395e assemblée régulière du conseil d'administration du 15 avril 2026 (DOC.,CX,495e,2026,1425)
 - 4.2 Bail de l'Agora numérique (huis clos – sera traité à la fin de la rencontre)
5. Affaires ressources humaines
 - 5.1 Modifications au plan des effectifs 2025-2026 (DOC.,CX,495e,2026,1426)
 - 5.2 Nomination à venir à la Direction des affaires juridiques et des communications
6. Affaires administratives
 - 6.1 Reddition de comptes au comité exécutif sur la délégation de pouvoirs à la direction générale (DOC.,CX,495e,2026,1427)
 - 6.2 Révision de la grille tarifaire de location à la Résidence à compter de l'année 2026-2027 (DOC.,CX,495e,2026,1428) – *Adoption*
 - 6.3 Révision de la grille tarifaire des droits de stationnement de l'année 2026-2027 (DOC.,CX,495e,2026,1429) – *Adoption*
7. Clôture

Il est proposé d'ajouter le point 5.2 *Nomination à venir à la Direction des affaires juridiques et des communications* à l'ordre du jour.

Sur proposition de Rukmini Canape-Brunet, appuyée par Chantal Provost, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de la 494e réunion régulière du 9 février 2026

3.1 Procès-verbal de la 494e réunion régulière

Aucun commentaire de la part des membres.

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Chantal Provost, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 494e réunion régulière tel que présenté.

3.1.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 494e réunion régulière

Aucun commentaire de la part des membres.

Mme Nisrin Al Yahya se joint à la réunion.

4. **Affaires institutionnelles**

4.1 Projet d'ordre du jour de la 395e assemblée régulière du conseil d'administration du 15 avril 2026 (DOC.,CX,495e,2026,1425)

Me Anaïk Le Goff, secrétaire générale, présente le projet d'ordre du jour de la prochaine assemblée régulière du conseil. Un point à huis clos est ajouté : Bail de l'Agora numérique.

Le départ de M. Hugo Laflamme, directeur de la formation continue et des services aux entreprises, est annoncé au comité exécutif.

4.2 Bail de l'Agora numérique (**huis clos**)

Ce point est présenté au comité exécutif à huis clos, après le point 6.3, alors que les personnes invitées ont quitté la réunion, à l'exception de Mme Hélène Gingras.

5. **Affaires ressources humaines**

5.1 Modifications au plan des effectifs 2025-2026 (DOC.,CX,495e,2026,1426)

Mme Christianne Kaddis, directrice des ressources humaines, présente les modifications qui ont été apportées et offre un comparatif avec l'année précédente.

En réponse à une question, Mme Kaddis indique que le nouveau poste de gestionnaire administrative ou administratif responsable du déménagement dans le cadre du projet du murs-rideaux, relèvera de la Direction des études mais travaillera en étroite collaboration avec la Direction des affaires administratives et le comité de pilotage du projet.

5.2 Nomination à venir - Direction des affaires juridiques et des communications

Mme Christianne Kaddis, directrice des ressources humaines, informe les membres que les démarches pour combler le nouveau poste de directrice ou directeur des affaires juridiques et des communications avancent. Elle annonce qu'une candidature pourrait être proposée prochainement au comité exécutif afin de lui permettre de procéder à la nomination.

6. Affaires administratives

6.1 Reddition de comptes au comité exécutif sur la délégation de pouvoirs à la Direction générale (DOC.,CX,495e,2026,1427)

M. Laurent Bédard, directeur des ressources informationnelles et des technologies numériques, rappelle l'existence et les motifs de la délégation de pouvoirs à la Direction générale pour l'octroi au CAG des mandats d'acquisition. Il indique que le présent mandat est pour l'acquisition d'équipements Serveurs et Stockage, dans le cadre du renouvellement des équipements en fin de garantie prévue en 2028-2029.

En réponse à une question, il est indiqué que les délégations de pouvoirs accordées par résolution, seront intégrées aux règlements et politiques du Collège lors de leur prochaine révision.

6.2 Révision de la grille tarifaire de location à la Résidence à compter de l'année 2026-2027 (DOC.,CX,495e,2026,1428) – *Adoption*

M. Guillaume D'Amours, directeur de la vie étudiante et de la réussite éducative, présente la hausse proposée des tarifs et les éléments de contexte justifiant celle-ci.

Résolution nº 1709 — **Révision de la grille tarifaire de location à la Résidence à compter de l'année 2026-2027**

Attendu l'augmentation autorisée de 3,1 % par le Tribunal administratif du logement en 2026;

Attendu l'analyse comparative effectuée auprès des cégeps de la région, dotés de résidences étudiantes;

Attendu le seuil maximal d'investissement imposé par le ministère de l'Enseignement supérieur, qui ne permet pas d'envisager des rénovations majeures dans les résidences étudiantes du Collège à court terme;

Attendu que l'augmentation du coût de la vie représente un fardeau important pour notre population étudiante;

Attendu que les frais associés à ce service autofinancé augmentent considérablement;

Attendu la volonté de maintenir la rentabilité du service de location des résidences étudiantes;

Attendu la crise du logement qui sévit actuellement dans la région métropolitaine;

Sur proposition de Rukmini Canape-Brunet, appuyée par Houssam Alaouie, il est résolu à l'unanimité,

d'augmenter de 3,1 % les loyers des chambres en location à la Résidence, conformément à la grille tarifaire, telle qu'elle paraît au DOC.,CX,495e,2026,1428, en arrondissant au dollar le plus près.

ADOPTÉE
CX,495e,2026-04-07

6.3 Révision de la grille tarifaire des droits de stationnement de l'année 2026-2027 (DOC.,CX,495e,2026,1429) – *Adoption*

Mme Hélène Gingras, directrice des affaires administratives, présente la hausse proposée des tarifs et les éléments de contexte justifiant celle-ci. Elle mentionne une correction à apporter à la grille de tarification présentée : la mention « CACE (7 %) », indiquée dans la colonne « Projet », devrait se lire « CACE (10 %) ».

Des questions sont posées quant à l'application d'une tarification dynamique et d'une modulation des prix en fonction des moyens financiers des usagères et usagers. Mme Gingras explique les raisons pour lesquelles celles-ci ne peuvent être appliquées présentement.

Résolution nº 1710 **Révision de la grille tarifaire des droits de stationnement pour l'année 2026-2027**

Attendu que l'indice des prix à la consommation (IPC) moyen de 2025 est à 2,5 %;

Attendu la contribution de ce tarif au financement d'interventions environnementales;

Attendu la hausse significative des coûts d'entretien;

Attendu que les initiatives pour rehausser la sécurité dans les stationnements sont plus nombreuses et plus diversifiées;

Attendu la nécessité d'autofinancer les activités du stationnement;

Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Nisrin Al Yahya, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité,

d'augmenter de 2,5 % les droits de stationnement à compter du 1er juillet 2026, conformément à la grille tarifaire, telle qu'elle paraît au DOC.,CX,495e,2026,1429, en arrondissant au dollar le plus près.

ADOPTÉE
CX,495e,2026-04-07

Les personnes invitées quittent la réunion, à l'exception de Mme Hélène Gingras, directrice des affaires administratives.

Le point 4.2 est présenté.

7. Clôture

Sur proposition de la présidente, la clôture de la réunion est prononcée à 12 h 56.

Me Roch Sergerie Secrétaire général	Pascale Sirard Présidente du comité exécutif

ADOPTÉ

Secrétariat général

Suivi de la 494e réunion régulière du comité exécutif
tenue le mardi 7 avril 2026, à 12 h 5

Dossier	Action prise
5.1 Entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial (droit d'auteur – Copibec)	*La résolution no1707 adoptant l'entente 2025-2029 telle que proposée, a été transmise à la Fédération des cégeps, le 17 février 2026.*
5.2 Entente avec la Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne	*L'entente a été signée par toutes les parties.*